

RÈGLEMENT DU CONCOURS MEILLEUR FLAN 2027

SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE LA CHARENTE-MARITIME

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Fédération Régionale de la Boulangerie-Pâtisserie de la Nouvelle Aquitaine organise le concours du Meilleur Flan, dont les sélections départementales ont lieu respectivement dans chaque département.

ARTICLE 2 : ÉLIGIBILITÉ

Sont admis(es) à participer à ce concours :

- Les entreprises relevant du code APE 1071C
- Les adhérents à jour de leur cotisation à la date du concours
- Les non adhérents sous réserve de règlement à l'inscription

ARTICLE 3 : SÉLECTION DÉPARTEMENTALE

Pour le DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME, la sélection départementale aura lieu le :

Jeudi 05 novembre 2026

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente Maritime
107 Avenue Michel Crépeau
17000 LA ROCHELLE
Rez de chaussée**

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Pour participer à la Sélection Départementale de la Charente-Maritime du Concours du Meilleur Flan, les candidats devront adresser le bulletin d'inscription joint au présent règlement, **avant le vendredi 30 octobre 2026 minuit** à la :

**Fédération de la Boulangerie de la Charente-Maritime
18 bis Rue Duplex 17000 LA ROCHELLE**

Par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou par email à contact@fdb17.fr

Il ne sera admis qu'une seule inscription par entreprise : **artisan ou ouvrier ou apprenti**.
La participation d'un apprenti est autorisée SANS CONDITION D'ÂGE.

La participation au concours est gratuite pour les entreprises adhérentes à la Fédération départementale de la boulangerie.

Pour les entreprises non adhérentes à la Fédération départementale de la boulangerie, une participation de 30 euros est demandée à l'inscription.

Aucune inscription ne pourra être enregistrée sans son paiement.

ARTICLE 5 : DÉPÔT DES PRODUITS

Les candidats devront déposer ou faire déposer leur flan :

**Le jeudi 05 novembre 2026
entre 11 h 30 et 13h 30 SANS INTERRUPTION**

dans une boîte pâtissière neutre, accompagnée d'une enveloppe fermée, sans identification extérieure, dans laquelle, ils auront consigné leurs NOM, PRENOM, ADRESSE, TELEPHONE FIXE, MOBILE et E-MAIL + NOM, PRENOM, ADRESSE DE L'EMPLOYEUR s'il s'agit d'un ouvrier ou d'apprentis.

Le flan déposé au-delà de l'horaire fixé ci-dessus ne sera pas accepté et entraînera l'élimination du candidat.

Un macaron à imprimer sera envoyé par mail lors de l'accusé réception de l'inscription qui permettra le parking gratuit le temps de la dépose du produit.

ARTICLE 6 : CRITÈRES - NOTATION

Le candidat devra déposer ou faire déposer 1 flan par entreprise.

Caractéristiques :

Le flan devra avoir un diamètre de 24 cm et une hauteur comprise entre 3 et 5 cm.

Le flan devra être non aromatisé ; seule la vanille est autorisée.

Notation :

Cuisson	20 points
Netteté de la coupe	20 points
Harmonie des saveurs crème pâtes	20 points
Goût et texture de la crème	20 points
Goût et texture de la pâte	20 points
Total des points	100 points

Préalablement au jugement des critères présentés ci-dessus, le jury aura accès à la présentation des flans non coupés.

ARTICLE 7 : LE JURY

Les membres du jury pourraient comprendre des :

- Meilleurs Ouvriers de France
- Journalistes
- Représentants du corps médical
- Chefs de restauration
- Fournisseurs de matières en boulangerie
- Représentants d'établissement financiers
- Représentants de compagnies d'assurances
- Représentants de consommateurs
- Boulangers en activité ou retraités
- Professeurs et formateurs
- Représentant Chambre d'Agriculture, représentant du Syndicat des Laiteries
- Représentant de la Meunerie Régionale
- Représentant de la CMA
- Représentant de la CCI

Les décisions du jury seront sans appel.

Les membres du jury sont convoqués à 14 h 30 précises.

Les professionnels participant à l'organisation de ces concours ne pourront pas concourir.

ARTICLE 8 : SÉLECTION RÉGIONALE

Les deux meilleurs candidats Charentais Maritime participeront à la sélection régionale qui aura lieu :

Le 16 novembre 2026
À la Fédération Régionale de la Boulangerie-Pâtisserie
508 avenue de Limoges
Niort (79)

L'entreprise, représentée par le candidat retenu en sélection régionale pour participer au concours national, **devra être adhérente pour l'année en cours à la Fédération Départementale, FDB17.**

Dans le cas où un candidat déclarerait forfait, il sera admis que le suivant du classement régional puisse prendre sa place, lors du concours national.

ARTICLE 9 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les candidats des 3 meilleurs flans de chaque département seront primés, à savoir :

- 1 diplôme
 - 1 vitrophanie pour la boutique
 - 1 coupe
- Offerts par la FDB17

Des lots offerts par les Partenaires seront remis aux vainqueurs lors de l'Assemblée Générale de juin 2027. En cas d'absence du lauréat lors de cette remise, celui-ci sera réputé avoir renoncé à son lot.

ARTICLE 10

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier à tout moment la qualité et la présentation des produits chez les candidats ayant été primés au concours.

ARTICLE 11

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsable des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

ARTICLE 12

Des communiqués de presse seront envoyés à la presse avant le concours et après, mentionnant les résultats. Les résultats seront relayés sur la page Facebook de la Fédération pour la visibilité également.

ARTICLE 13

Le règlement complet sera envoyé sur simple demande accompagnée d'une enveloppe pré-adressée et affranchie à la Fédération Départementale de la Boulangerie 18 bis rue Duplex 17000 LA ROCHELLE.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 14

Le gagnant qui aura remporté le 1^{er} prix en National ne pourra pas se représenter à la Sélection Départementale l'année suivante.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER AVANT LE 30 OCTOBRE 2026 MINUIT À :

Fédération de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie de la Charente-Maritime
18 bis rue Duplex 17000 LA ROCHELLE
Ou par mail : contact@fdb17.fr

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Nom/Prénom du Chef d'Entreprise :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Votre cachet commercial :

E mail :@.....

Numéro SIRET :

Code APE de l'entreprise : 1071 C ☐ oui

☐ Participera à la sélection Départementale de la Charente Maritime au Concours DU MEILLEUR FLAN LE 5/11/2026

⇒ Nom de la personne qui fabriquera le flan :

Poste occupé au sein de l'entreprise :

☐ Certifie sur l'honneur que le flan est de ma fabrication

☐ L'entreprise participante n'est pas adhérente en 2026 à la Fédération départementale de la boulangerie de la Charente Maritime. Une participation financière à ce concours de 30 € est joint à l'inscription (exclusivement par chèque bancaire à l'ordre de FDB17 ou par virement FR76 1090 7005 3800 4195 9515 656).

Date :

Signature :